Responsabilités du Plan de retour à l'école - équipe collaborative

L'équipe collaborative de l'école joue un rôle important dans le rétablissement de l'élève. En consultation avec les parents/tuteurs, l'équipe détermine les besoins de l'élève et fournit des **stratégies et approches d'apprentissage pour les difficultés cognitives et émotionnelles/comportementales** pour les étapes 3a à 4b du **Plan de retour aux études (RAE)** et pour les étapes de 3 à 6 du **Plan de retour à l'activité physique (RAAP)**. Dirigée par la direction d'école, l'équipe comprendra :

- l'élève atteint d'une commotion cérébrale;
- les parents/tuteurs de l'élève;
- le personnel enseignant et les bénévoles qui travaillent avec l'élève;
- le médecin ou l'infirmière praticienne ou le fournisseur de soins de santé autorisé approprié.

La gestion de la commotion cérébrale de l'élève est une responsabilité partagée, nécessitant une communication régulière entre la maison, l'école (équipe collaborative) et l'équipe sportive externe (le cas échéant), avec consultation du médecin ou de l'infirmière praticienne de l'élève, ou tout autre fournisseur de soins de santé autorisé (par exemple, infirmières physiothérapeutes, chiropraticiens, et thérapeutes du sport).

Responsable du personnel de l'école de l'équipe collaborative

Une ou un responsable du personnel scolaire (c'est-à-dire, une ou un membre de l'équipe collaborative, soit la direction d'école ou un autre membre du personnel désigné par la direction d'école) doit servir de point de contact principal avec l'élève, ses parents/tuteurs, le reste du personnel de l'école, les bénévoles qui travaillent auprès de l'élève, et le médecin ou l'infirmière praticienne, et les fournisseurs de soins de santé autorisés.

Le responsable du personnel scolaire désigné documentera le progrès de l'élève au cours du plan de retour aux études et de retour à l'activité physique. Une communication continue entre les parents/tuteurs et l'équipe collaborative est essentielle tout au long du processus.

Les membres de l'équipe collaborative doivent tenir compte des circonstances particulières qui peuvent influer sur le cadre dans lequel les étapes seront suivies (c'est-à-dire, à la maison ou à l'école), notamment si :

- l'élève a une commotion cérébrale diagnostiquée juste avant les vacances d'hiver, de printemps ou d'été; dans ce cas, l'équipe collaborative doit s'assurer que l'élève a :
    - réussi les étapes 1 à 4b du RAE (journée complète à l'école sans adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage);
    - réussi les étapes 1 à 4 du RAAP en ne présentant aucun symptôme:
    - obtenu une autorisation médicale signée par un médecin ou une infirmière praticienne qui indique que l'élève peut participer de façon illimitée aux activités d'éducation physique, aux intra-muros, aux sports interscolaires (sans contacts) et aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact interscolaires.
- si l'élève n'est pas inscrit à un cours de santé et éducation physique et ne fait pas partie d'une équipe scolaire, l'équipe collaborative doit s'assurer que l'élève a :
    - réussi les étapes 1 à 4b du RAE (journée complète à l'école sans adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage):
    - obtenu une autorisation médicale signée par un médecin ou une infirmière praticienne qui indique que l'élève peut participer de façon illimitée aux activités d'éducation physique, aux intra-muros, aux sports interscolaires (sans contacts) et aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact interscolaires

Le **formulaire d'autorisation médicale** doit être fourni par les parents/tuteurs de l'élève à la direction d'école et conservé dans les dossiers (par exemple, le DSO de l'élève).

Stratégies et approches de retour à l'école

Consultez le **Modèle de stratégies et d'approches de retour à l'école pour les difficultés cognitives et/ou émotionnelles/comportementales**.

Il est important que le responsable du personnel scolaire désigné, en consultant l'équipe collaborative, identifie les symptômes de l'élève et sa réaction aux diverses activités d'apprentissage afin de mettre en œuvre les stratégies ou les approches appropriées qui répondront aux besoins de l'élève. Le personnel scolaire et les bénévoles qui travaillent avec l'élève doivent être conscients des éventuelles difficultés (c'est-à-dire, cognitives, émotionnelles/comportementales) qu'un élève peut rencontrer lorsqu'il reprend ses activités d'apprentissage après avoir subi une commotion cérébrale. Ces difficultés peuvent être discrètes et temporaires, mais peuvent avoir des répercussions considérables sur le rendement d'un élève .